ID : 040-214003139-20161214-2016_G3-DE
Envoyé en préfecture le 15/12/2016
Reçu en préfecture le 15/12/2016
Publié ou notifié le 15/12/2016

DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 07/12/2016

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 décembre 2016
--- o0o ---

L'an deux mille seize, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES, LAMOTHE (a procuration pour M. DUBOS), Mme DEGOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour Mme DARGELOSSE), MM. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), BRUEY, GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme ULMANN), M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH (a procuration pour Mme COURROS).

Etaient excusés : M. DUBOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme COURROS (a donné procuration à Mme DAUGREILH), M. DUCASSE, Mmes ULMANN (a donné procuration à Mme GARRIDO), DUBOIS-MAURY (a donné procuration à Mme DEGOS), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme BRUGAT), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DAUGREILH Valérie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance G
Délibération n°3

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – CCPT mise à disposition d'un agent auprès de la CCPT pour le service commun d'instruction des ADS

M. le Maire expose que M. Patrice TOURNIER agent de la commune, sera mis à disposition auprès de la CCPT, pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2017. Cette mise à disposition se fera à raison d'une hauteur susceptible de varier entre 10 et 20% du temps de travail de l'agent, selon les besoins exprimés par la CCPT pour renforcer le service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

Il est précisé par ailleurs que cette mise à disposition intervient après accord de l'agent et avis favorable de la Commission Administrative Paritaire compétente du CDG40.

Le fonctionnement de cette mise à disposition sera réglé par une convention.

Aussi, il est proposé à notre assemblée :
- de donner un avis favorable
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de Patrice TOURNIER auprès de la CCPT, pour une durée de 1 an, à compter du 1er janvier 2017

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

.../...

ID : 040-214003139-20161214-2016_G3-DE
Envoyé en préfecture le 15/12/2016
Reçu en préfecture le 15/12/2016
Publié ou notifié le 15/12/2016

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de Patrice TOURNIER auprès de la CCPT, pour une durée de 1 an, à compter du 1er janvier 2017.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

VILLE DE TARTAS
LANDES - 40400

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES